

## REUNION DU 26 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le 26 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROULLEAU Claude, Maire.

Date de convocation : 16 février 2015

Présents : Mmes et Ms., FERRE Béatrice, GACOUGNOLLE Eric, GELIN Marina, GONNORD Pascal, GOURCON Jean-Marc, LOUME Nathalie, LUSSIEZ Sonia, MAGNERON Sébastien, MASSETEAU Cécile, MOINARD Christophe, MOINARD Philippe, ROULLEAU Claude, THIOU Sylviane et TROUVE Virginie.

Excusés : Mme et Ms. BONNEAU Christine, GABILLY Alain, GUERINEAU Corinne et MARTIN François.

Absent : M. BARANGER Fabrice.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Monsieur GABILLY Alain a donné pouvoir à Madame THIOU Sylviane pour voter en ses lieu et place.

Madame BONNEAU Christine a donné pouvoir à Monsieur ROULLEAU Claude pour voter en ses lieu et place.

Madame GUERINEAU Corinne a donné pouvoir à Madame TROUVE Virginie pour voter en ses lieu et place.

Monsieur MARTIN François a donné pouvoir à Monsieur GONNORD Pascal pour voter en ses lieu et place.

Madame LOUME Nathalie est arrivée à compter du point n°201502-02.

Monsieur ROULLEAU Claude ouvre la séance en sa qualité de Maire et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 29 janvier 2015. Aucune remarque n'étant émise, il est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

### ORDRE DU JOUR

#### ➤ *Voirie*

201502-01	Travaux de voirie – rue de l'aumônerie.
201502-02	Aménagement de voiries – RD 740.

#### ➤ *Travaux*

201502-03	Avenants - Travaux d'agrandissement d'une école publique.
-----------	---

#### ➤ *Finances et budget*

201502-04	Subvention - Espace Rencontre – UDAF.
-----------	---------------------------------------

➤ **Domanialité**

201502-05	Vente de matériels.
201502-06	Règlement municipal du cimetière.
201502-07	Fonctionnement général du marché.
201502-08	Ouverture du Clan de la Chaume.

➤ **Culture**

201502-09	Nuits Romanes.
201502-10	Projets – bibliothèque.

**D201502-01 TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DE L'AUMONERIE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, le projet d'aménagement piétonnier le long du cimetière, rue de l'Aumônerie (RD124). Il précise que les travaux consisteront à prévoir une continuité piétonnière depuis l'entrée du cimetière jusqu'aux places de stationnement en face de la salle polyvalente.

Monsieur Le Maire précise que deux offres ont été présentées soit :

- COLAS Centre-Ouest : 20 782.83 euros H.T. ;
- EIFFAGE T.P. : 23 946 euros H.T..

Monsieur MOINARD Philippe évoque les difficultés de circulation lorsque des véhicules stationnent le long de la rue de l'Aumônerie, en face du cimetière.

Monsieur le Maire rappelle qu'un marquage au sol interdisant le stationnement existe sur cette partie.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de retenir l'offre jugée économiquement la plus avantageuse soit l'offre de COLAS Centre-Ouest pour un montant de 20 782.83 euros H.T. ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent ;
- d'affecter l'ensemble de ces dépenses à l'opération n°0267 « Voirie ».

**D201502-02 AMENAGEMENT DE VOIRIES – RD 740**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de réfléchir sur plusieurs points relatifs à la RD 740 tels que :

- la réalisation d'un marquage au sol central au moyen d'une bande blanche discontinue conforme à la réglementation depuis l'entrée du bourg (direction Niort) jusqu'au croisement avec la rue du Pont Picard,
- la pérennisation de l'écluse temporaire positionnée rue de Brioux,
- l'adoucissement du plateau au croisement de la rue du Pont Picard.

D'une part, en ce qui concerne le marquage au sol central, Monsieur le Maire précise que cet aménagement permettra d'éviter aux véhicules de rouler au milieu de la chaussée. En outre, en cas de croisement de poids-lourds, le marquage au sol permettra à chacun de rester dans sa bande de roulement.

Monsieur GONNORD Pascal rappelle que les services du Conseil Général ne sont pas favorables à la réalisation d'un marquage au sol central compte tenu du fait que la circulation d'une bande de roulement a tendance à augmenter la vitesse de la circulation.

D'autre part, en ce qui concerne la pérennisation de l'écluse temporaire positionnée rue de Brioux, Monsieur le Maire précise que son fonctionnement est satisfaisant pour la circulation. Néanmoins, le passage de véhicules sur les coussins berlinois génère beaucoup de bruits pour les riverains. Monsieur le Maire propose de supprimer les coussins berlinois et d'envisager la réalisation d'un plateau surélevé, et d'organiser une réunion avec les habitants vivant à proximité de l'écluse afin de connaître leurs retours.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose, suite aux retours d'habitants et des services du Conseil Général, d'adoucir le plateau surélevé de la rue du Pont Picard.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de valider la réalisation d'un marquage au sol central sur la RD 740 au moyen d'une bande blanche discontinue conforme à la réglementation depuis l'entrée du bourg (direction Niort) jusqu'au croisement avec la rue du Pont Picard,
- de pérenniser l'écluse située rue de Brioux, de prévoir en remplacement des coussins berlinois, un plateau surélevé et d'organiser une réunion publique afin de connaître les retours des habitants sur le nouveau dispositif de l'écluse située rue de Brioux avec plateau.
- d'adoucir le plateau surélevé au croisement de la rue du Pont Picard,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent.

Monsieur MAGNERON Sébastien soulève la question de l'aménagement d'une continuité piétonnière le long de la rue de Brioux, à la sortie de Prahecq, depuis l'abribus jusqu'au chemin blanc parallèle à la rue de Brioux.

Monsieur le Maire précise que la réalisation de continuités piétonnières s'effectue actuellement par à-coups et qu'il convient davantage de réfléchir sur un plan d'ensemble de liaisons douces.

Monsieur le Maire précise que la réalisation d'une continuité piétonnière le long de la rue de Brioux, à la sortie de Prahecq, depuis l'abribus jusqu'au chemin blanc parallèle à la rue de Brioux sera mise à l'étude prioritairement et sera présentée pour validation au Conseil Municipal.

A l'unanimité, les membres du Conseil prennent acte de cette information.

## **D201502-03 AVENANTS – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'avancement des travaux d'agrandissement aux écoles. Il présente les avenants relatifs à :

- Lot n°1 – BRISSON TIENNO – travaux en plus values :
  - agrandissement de la porte d'accès à l'école : + 1 191 euros H.T.,
  - réalisation de la rampe sous préau : + 721.24 euros H.T.,
  - réalisation d'un sol en béton pour l'accès au porche : + 2 000 euros H.T. environ,
  - comblement d'une fosse : + 773.50 euros H.T. ;

- Lot n°4 – CB ELEC – travaux en plus values (dépose et repose des réseaux électriques et téléphoniques lors de la pose de l'algeco (et alarme incendie)) : + 1 292 euros H.T. ;
- Lot n°5 – SABOURAULT – travaux en plus values et moins values (déplacement d'un radiateur, mise en place de stalles en céramiques verticales) : + 2 107.03 euros H.T. ;
- Lot n°7 – MOYNET ALU - travaux en plus values (fourniture et pose d'une porte aluminium) : + 3 651.18 euros H.T..

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'accepter l'ensemble des avenants ainsi présentés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent ;
- de prévoir une ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2015 à l'opération 0262 – article 2313 de 16 274.52 euros H.T..

#### **D201502-04 SUBVENTION – ESPACE RENCONTRE – UDAF 79**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en 2014, le Conseil Municipal de Prahecq avait attribué une subvention de 340 euros au titre de sa participation au fonctionnement d'un « Espace rencontre » favorisant le soutien aux familles, le maintien et la reprise de la relation entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit plus et la redynamisation du lien familial et social. La demande présentée de 340 euros au titre de l'exercice 2015 vise à assurer le fonctionnement de cet « Espace rencontre ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 340 euros à l'UDAF 79 au titre de l'exercice 2015 pour le fonctionnement de cet « Espace rencontre ».

#### **D201502-05 VENTE DE MATERIELS**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de mettre à la vente les matériels suivants inutilisés, désaffectés et non accessoires d'un élément du domaine public :

- cinq portails métalliques d'occasion,
- Anciens pupitres scolaires.

Il précise que la vente des anciens pupitres scolaires se réaliserait en une seule fois à une date précise après publicité auprès du public.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de fixer à 10 euros le prix de vente des anciens pupitres scolaires en très bon état et à 5 euros les anciens pupitres scolaires en moins bon état,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal, à procéder à la mise en vente cinq portails métalliques d'occasion au mieux-disant.

#### **D201502-06 REGLEMENT MUNICIPAL DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GONNORD Pascal.

Monsieur GONNORD Pascal présente aux membres du Conseil le projet de règlement municipal du cimetière suite aux travaux de la commission « Cimetière ».

Monsieur le Maire propose d'une part, d'accepter les dispositions de ce règlement et d'autre part, de lancer un programme de reprise des sépultures abandonnées.

A l'unanimité, les membres du Conseil :

- acceptent le projet de règlement municipal du cimetière en l'état,
- décident de lancer un programme de reprise des sépultures abandonnées.

#### **D201502-07 FONCTIONNEMENT GENERAL DU MARCHE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de revoir les principes de fonctionnement du marché de Prahecq.

Il précise qu'un projet de principes de fonctionnement général du marché sera transmis aux conseillers et propose de remettre à une réunion ultérieure l'approbation de ces principes.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

#### **D201502-08 OUVERTURE DU CLAN DE LA CHAUME**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de définir les dates d'ouverture du clan de la Chaume du premier samedi d'avril au 30 novembre.

Il précise le principe selon lequel la pêche à la journée débutera à compter du troisième samedi d'avril.

A l'unanimité, les membres du Conseil valident les principes énoncés ci-dessus.

#### **D201502-09 NUITS ROMANES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURCON Jean-Marc.

Monsieur GOURCON Jean-Marc précise que le Conseil Régional de Poitou-Charentes a retenu la candidature de la commune de Prahecq pour l'organisation d'une Nuit Romane.

Il propose aux conseillers volontaires de se réunir le mercredi 11 mars à 18 heures 30 en mairie pour évoquer l'organisation de cette manifestation.

Le Conseil prend acte de cette information.

#### **D201502-10 PROJETS - BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURCON Jean-Marc.

Monsieur GOURCON Jean-Marc précise que dans le cadre du programme départemental Terre de Lecture, la bibliothèque accueillera un atelier « vidéo » le jeudi 27 août 2015 dans le cadre de la thématique générale « La Voix » (l'après-midi à partir de 14h). Cet atelier est ouvert

pour tout âge et sera organisé sur inscription. Il précise que les jeux seront parfois alliés à des lectures ou des improvisations d'écritures.

Monsieur GOURCON Jean-Marc évoque que la bibliothèque de Prahecq va renouveler sa participation au Prix des Lecteurs. Il soulève la possibilité d'accueillir une manifestation dans ce cadre, soit :

- en fin mai - début juin : une « balade » pour faire découvrir la culture du pays à l'honneur (Ex : diffusion de film avec débat, conférence, contes (pour jeunes et moins jeunes), rencontre musicale...);
- les jeudi 19 et vendredi 20 novembre 2015 : rencontre avec un auteur de la sélection la veille ou l'avant-veille de la remise du Prix des Lecteurs auquel le comité de lecture aura participé.

Il précise que ces deux animations (l'atelier « vidéo » et la balade) permettent d'intégrer deux programmes d'animation plus larges (le programme départemental Terre de Lecture et le Salon des Littératures Européennes de Cognac).

A l'unanimité, le Conseil accepte les principes de participation de la bibliothèque municipale à ces différents programmes d'animation.

## **INFORMATIONS**

### **➤ DEMANDE DE LOCAUX**

Madame LOUME Nathalie précise que des coiffeurs en activité sur la commune sollicitent la location d'un bâtiment pour l'exercice de leur activité.

Monsieur le Maire précise que la commune ne dispose plus de locaux non occupés compatibles pour recevoir cette activité.

Le Conseil prend acte de cette information.

### **➤ ACQUISITION DE MATERIEL**

Monsieur GOURCON Jean-Marc précise, suite à la décision du Conseil relative à l'acquisition d'un tivoli qui serait mis à disposition des associations prahecquoises, qu'il rencontre actuellement différents vendeurs de tivolis.

Il évoque qu'il présentera les différentes propositions lors d'une réunion ultérieure.

Le Conseil prend acte de cette information.

### **➤ CINEMA EN PLEIN AIR**

Monsieur GOURCON Jean-Marc précise que le cinéma en plein air 2015 se déroulera le 7 août 2015 pour un montant estimatif de 1 500 euros H.T..

Il évoque que les propositions de films seront transmises prochainement aux conseillers.

Le Conseil prend acte de cette information.

Délibération n°1 à n°10  
Fin de séance : 22 heures 30.